



Le lundi 12 octobre deux mille vingt à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Gyslène	P
DOUBLET Thierry	PVR CT	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	P	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. LECHARTIER Sébastien

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 07/10/2020 Affichage : 07/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1 Proposition de séance à huis clos

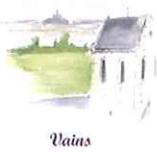
Délibération 20201012-01

M. le Maire propose que, comme mentionné au préalable dans les convocations reçues par les membres du conseil municipal ainsi que dans l'affichage de la réunion du conseil municipal, la présente séance du conseil municipal se tienne à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire et du nombre de places disponibles dans la salle du Conseil Municipal.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote la séance du conseil municipal du 12 octobre 2020 à huis clos.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2 Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2020

Délibération 20201012-02

Après s'être assuré que chaque conseiller ait bien reçu le compte rendu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3 Fixation des participations aux séjours scolaires :

Délibération 20201012-03

Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal du 21 septembre 2020, M. le Maire :

Propose d'accorder :

- Une participation d'un montant de 30 € par enfant, pour les enfants rattachés au foyer fiscal d'un des deux parents résidant à VAINS, scolarisés du CP au BAC participant à un voyage scolaire avec hébergement.
- Une participation d'un montant de 15 € par enfant, pour les enfants rattachés au foyer fiscal d'un des deux parents résidant à VAINS, scolarisés du CP au BAC participant à un voyage scolaire sans hébergement.

Dit que la participation sera versée aux familles et limitée à un voyage par enfant et par année scolaire, sous réserve de présentation d'un justificatif de participation,

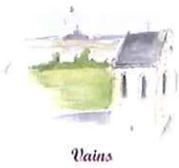
Dit que dans le cas où la famille percevrait une aide d'un autre organisme, elle s'engage à en informer la commune et à préciser le montant de cette aide,

Dit que cette participation n'est pas cumulable avec la subvention ERASMUS,

Dit que le reste à charge de la famille ne pourra pas être inférieur à : 30 € par enfant pour un voyage scolaire avec hébergement, et à 15 € par enfant pour un voyage scolaire sans hébergement (après versement de la participation communale).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



4 Fixation d'une subvention pour les voyages ERASMUS :

Délibération 20201012-04

Comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal du 21 septembre 2020, M. le Maire :

Propose d'accorder aux jeunes de la commune participant à un séjour à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS une subvention d'un montant maximum de 20% du reste à charge plafonné à 75 €.

Dit que la subvention sera versée aux familles et limitée à un séjour par jeune et par année, sous réserve de présentation d'un justificatif de participation.

Dit que la participation de la commune ne pourra être supérieure à la participation de la famille.

Dit que le bénéficiaire fournira un compte-rendu de son séjour (2 pages et de 2 photos) qu'il pourra être amené à présenter.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Nathalie JUGAN à 20h40

5 Participation 2020 à l'association nationale Village Patrimoine :

Délibération 20201012-05

Mme POULET présente devant le conseil municipal ce label en détail, étant elle-même présidente de la nouvelle association nationale.

Mme POULET informe qu'une nouvelle convention a été rédigée par l'association nationale Village Patrimoine, relative à la participation annuelle à l'association nationale Village Patrimoine.

Le calcul de la participation pour l'année 2020 sera la suivante : 873 vainquais (population DGF) X 0.25 € = 218.25 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention avec l'association nationale Village Patrimoine relative à la participation annuelle.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



6 Adoption du Plan Définitif avant-projet des travaux d'extension du cimetière

Délibération 20201012-06

M. le Maire présente le plan définitif avant-projet des travaux d'extension du cimetière (hors chiffrage). Fin des travaux prévue autour de juin 2021.

Cependant, M. le Maire a fait remarquer à M. LEVERRIER que le projet chiffré proposé faisait apparaître un montant de 139 478.85 HT qui était bien au-delà de l'enveloppe budgétaire annoncée par la commune (85 000 € HT), conformément à l'étude réalisée par le Conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

L'enveloppe financière du projet affectée aux travaux est en effet de 85 000 € HT. Les travaux sont programmés pour 2020, à l'issue des demandes de financement. M. le Maire a demandé à M. LEVERRIER de justifier ce dépassement. Il se trouve que la différence de niveau entre les deux parcelles nécessite des aménagements coûteux en termes d'accessibilité comme la rampe d'accès et le mur de soutènement. De ce fait, M. le Maire a proposé de travailler plusieurs hypothèses :

- La remise à niveau du terrain avec les déblais du lotissement,
- La possibilité de créer un accès PMR pour la partie basse.

M. le Maire a également demandé à ce que soit étudié la possibilité de faire entrer le maximum de travaux dans le marché à bon de commande de la communauté d'agglomération qui pourrait également être source d'économie.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Plan Définitif avant-projet des travaux d'extension du cimetière.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est rejetée à l'unanimité et demande est faite à La Fabrique des Paysages de revoir le projet afin de respecter l'enveloppe budgétaire prévue.

7 Indemnités au titre de l'année 2020 pour le gardiennage des églises

Délibération 20201012-07

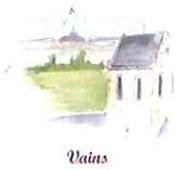
M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du presbytère d'Avranches reçu le 07/09/2020 relatif aux indemnités annuelles de gardiennage des églises communales.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage à ce jour est fixé à 120,97 € pour le gardien ne résidant pas dans la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est rejetée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal déplore les refus systématiques de cérémonies en l'église de Vains ou de mise à disposition de l'église de Vains à ses vainquais à l'occasion de messes en hommage aux personnes décédées, baptêmes et autres célébrations,



contraignant les administrés à se diriger vers les paroisses voisines à défaut de pouvoir jouir de leur propre église sur place.

Le courrier du presbytère d'Avranches fera l'objet d'une réponse de la commune de Vains dans ce sens.

8 Rapport d'activités 2019 – Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Délibération 20201012-08

M. le Maire présente le rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Le Conseil Municipal prend bonne note du rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Le point suivant prévu à l'ordre du jour sur le compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est annulé, celui-ci n'a pas été utilisé depuis la dernière séance du conseil.

9 Questions diverses

- Dissolution de l'association des Anciens Combattants et proposition d'une nouvelle organisation : M. le Maire a reçu M. AUBUT, le nouveau président de l'association des Anciens Combattants. L'association va fusionner avec l'association d'Avranches. M. le Maire informe que la célébration du 11/11/2020 est maintenue à Vains. M. le Maire a proposé à l'association d'envisager la célébration du 08/05/2021 un jour en semaine, le vendredi 07/05 par exemple, afin d'associer les enfants des écoles à cette célébration. L'association a répondu favorablement. M. le Maire propose le projet aux membres du Conseil Municipal qui valident à leur tour le projet. Par conséquent, M. le Maire en parlera prochainement aux directrices des deux écoles de Vains. Les enfants ne seront exceptionnellement pas associés à la cérémonie du 11/11/2020 qui se tiendra en petit comité en raison de la crise sanitaire. L'association demande également si les drapeaux de l'association peuvent être stockés dans la salle du Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal n'émettent aucune objection. L'association recherche des porte-drapeaux pour le 11/11. Concernant le financement des 2 gerbes de fleurs, M. le Maire propose la prise en charge financière de l'achat des 2 gerbes (contre une jusqu'à maintenant) par la commune de Vains. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.
- Proposition de rencontre entre les membres de notre Conseil Municipal et nos 2 Conseillers Départementaux du canton d'Avranches – courrier du Conseil Départemental en date du 11/09/2020 : M. le Maire propose une date en soirée courant novembre. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable. M. le Maire va donc se rapprocher des Conseillers Départementaux pour connaître leurs disponibilités dans un premier temps.
- Compte-rendu d'analyses de vitesse RD 591 – courrier du 15/09/2020 : le rapport établi ne montre pas d'excès de vitesse, la vitesse moyenne de circulation sur cette route étant inférieure à 80 km/h. Aucune restriction de vitesse n'est à envisager.



Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 249

Le Maire,
Olivier DEVILLE

- 4 Distribution à effectuer du magazine semestriel « infos déchets » 1^{ère} édition – à la demande de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.
- 5 Commissions thématiques de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie : inscriptions des élus à effectuer avant le 16 octobre 2020.
- 6 Point sur l'urbanisme :
Mme Chantal THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.
- 7 Service Civique : Mme Sandrine POULET informe que le projet suit son cours. En attente de l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).
- 8 Candidature agent des espaces verts : M. le Maire informe que la convention a été transmise au CDG50 mais que le CDG50 est assez surchargé actuellement. En cours.
- 9 SMPGA : Mme Chantal THEAULT informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été élue vice-présidente au sein du SMPGA.

La présente séance est levée à 23h10 et contient 8 délibérations numérotées 20201012-01 à 20201012-08.

Calendrier prévisionnel des réunions jusqu'à fin 2020

CONSEIL MUNICIPAL	16/11/20	20H30
NOEL DES ENFANTS	11/12/20	18H30
CONSEIL MUNICIPAL	14/12/20	20H30